

**226C0091**  
FR0000036675-FS0070

22 janvier 2026

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**GROUPE CRIT**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 janvier 2026, la société Amiral Gestion<sup>1</sup> (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 17 avril 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société GROUPE CRIT et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 686 692 actions GROUPE CRIT<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 6,10% du capital et 5,04% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GROUPE CRIT sur le marché.

Le déclarant, a précisé détenir, au 21 janvier 2026, 728 335 actions GROUPE CRIT<sup>4</sup> représentant autant de droits de vote, soit 6,47% du capital et 5,35% des droits de vote de cette société<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Société par actions simplifiée contrôlée par M. Julien Lepage. La société Amiral Gestion SAS déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Le déclarant a précisé détenir par ailleurs, à cette date, 178 664 actions GROUPE CRIT pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 11 250 000 actions représentant 13 621 937 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>4</sup> Le déclarant a précisé détenir par ailleurs, à ce jour, 184 418 actions GROUPE CRIT pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

<sup>5</sup> Sur la base d'un capital composé, à ce jour, de 11 250 000 actions représentant 13 622 021 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.